



COMPTE-RENDU Comité Syndical

Syndicat Mixte du Pays de Pontivy (SMPP) Réunion du 20 octobre 2023

15h00 - Salle de l'Evel, siège de Centre Morbihan Communauté - Locminé

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 12 juillet 2023
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 et procédures associées
- Avenant dans le cadre de la subvention de fonctionnement CODEV pour l'année 2023
- Informations relatives aux appels à cotisation des EPCI
- Prestation relative à la refonte et à la gestion du site internet pays-pontivy.fr
Financement à prévoir (DM)
- Consommation foncière des EPCI dans le cadre du ZAN / répartition entre les EPCI
- Point sur le calendrier de révision du SCOT du pays de Pontivy
- Présentation et validation du Pacte de cohérence régional et territorial (PCRT)
- Questions diverses

Membres présents : ROBIN Guénaël, HAMON Stéphane, LE CORF Henri, LE BOUEDEC Joseph, LE BRETON Bernard, VIET Claude.

Membres techniques : MORIN Francis, Romain LEURETTE

Autres membres : MOREL Martine, DUGENET Yann

COMITE SYNDICAL DU 12/07/2023

> APPROBATION DU COMPTE-RENDU

[cf. compte-rendu du 12/07/2023](#)

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent comité syndical.

REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE

> APPROBATION DU REFERENTIEL M57 & DU REGLEMENT

En application du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, le syndicat mixte du pays de Pontivy doit adopter la nomenclature M57 développée, et rédiger un règlement budgétaire et financier considérant qu'elle est une collectivité dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

L'instruction budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle reprend les principes communs aux trois référentiels M14 (communes et intercommunalités), M52 (départements) et M71 (régions). Elle est non seulement le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités territoriales, mais également la norme qui sera généralisée à toutes les catégories de collectivités locales à horizon 2023/2024. Elle intègre, en outre, progressivement les principes du futur « recueil des normes comptables pour les entités publiques locales », en cours d'élaboration par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP). Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie au lecteur, que ce soit le citoyen, l'organe délibérant ou les partenaires de la collectivité. La M57 apporte des évolutions en matière budgétaire et comptable pour lesquelles le Pays de Pontivy doit préciser les règles d'application qu'elle se donne. Ces règles seront également précisées dans le règlement budgétaire et financier que le Pays de Pontivy adoptera dans la continuité de la présente délibération.

[cf. règlement budgétaire et financier](#)

Après une présentation des différents éléments, le comité syndical, à l'unanimité :

ADOpte de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/2024

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre
AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel - dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

ADOpte le régime du droit commun applicable aux provisions.

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT - CODEV

> AVENANT A LA CONVENTION ANNEE 2023

Chaque année, un avenant à la convention de partenariat entre le Conseil de Développement et le syndicat mixte du pays de Pontivy est signé afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement.

Cette subvention est de 8 100 € pour l'année 2023.

Après une présentation des différents éléments, le comité syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le montant de subvention de fonctionnement à hauteur de 8100 € pour 2023 et autorise le président à signer les documents s'y rapportant

AUTORISE le président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy à signer l'avenant

COTISATION DES EPCI

> REPORT SUR 2024

Pour rappel, un appel à cotisation a été transmis aux EPCI pour l'année 2023 :

- 100 548,01 € pour Pontivy Communauté
- 57 783,59 € pour Centre Morbihan Communauté

Le compte-rendu du comité syndical du 1^{er} mars 2023 précisait que l'appel à cotisation se déroulerait en deux temps : un appel de fonds portant sur l'intégralité des montants des cotisations puis un appel à cotisation modificatif en cas de versements supérieurs à 50 000 € perçu par le syndicat mixte du pays de Pontivy dans le cadre du programme LEADER.

Le pays de Pontivy a perçu 56 159,80 € de subvention dont :

- 36 159,80 € au titre de l'ingénierie 2020
- 20 000 € au titre du soutien à la préparation de la candidature LEADER 2023-2027

Il est proposé de :

- ➔ ne pas réaliser d'appel à cotisation modificatif pour 2023
- ➔ de reporter les cotisations sur l'année 2024.

Après une présentation des différents éléments, le comité syndical est d'accord pour ne pas réaliser d'appel à cotisation modificatif pour 2023 et de reporter les cotisations sur l'année 2024.

SITE INTERNET PAYS-PONTIVY.FR

> PRESTATION POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

Actuellement, le site internet est réalisé et hébergé par la société RACCOURCI (17).

L'hébergement et la maintenance du site internet sont facturés 647 € H.T par la société.

Le pays de Pontivy souhaite lancer la refonte de son site internet pour plusieurs raisons :

- La prestation d'hébergement et de maintenance réalisée par la société n'est plus couverte par le contrat de prestation.
- La société RACCOURCI ne sera plus en mesure de réaliser l'hébergement et la maintenance du site internet à partir du 1^{er} janvier 2024 puisque le prestataire change de plateforme (de droopal à woody) nécessitant un transfert de l'ensemble du site sur la nouvelle plateforme.
- Les missions du pays de Pontivy ont sensiblement évolué depuis 2006, date de mise en service du site internet, notamment pour ce qui est de la compétence culturel et touristique. Ainsi, l'arborescence n'est plus adaptée pour alimenter le site en information et les informations disponibles sur le site internet sont caduques.

Dans ce contexte, le pays de Pontivy souhaite lancer la refonte de son site internet afin de recentrer l'arborescence du site internet autour de ces deux compétences principales (Schéma de Cohérence Territorial et gestion et animation du programme LEADER) et de continuer à alimenter son site internet pour pouvoir assurer ses missions d'animation du programme LEADER et ses obligations en matière d'informations dans le cadre de la révision du SCOT.

Le pays de Pontivy a demandé un devis auprès de deux sociétés pour réaliser ce chantier :

- Société RACCOURCI (17), devis de 14 600 € H.T
- Société Breizh Tandem (56) devis de 5 000 € H.T

Cette prestation induit la proposition d'un nouveau logo pour le pays de Pontivy.

Le pays de Pontivy souhaite retenir la société Breizh Tandem pour réaliser cette mission.

➔ Décision modificative (voir projet de délibération) nécessaire pour engager la dépense

		DEVIS	
		H.T	TTC
SECTION FONCTIONNEMENT	Identité visuelle	675,00 €	810,00 €
	Formation à l'administration	336,00 €	403,20 €
	Maintenance	720,00 €	864,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	Gestion de projet	275,00 €	330,00 €
	Développement du site internet (avec remise)	2 994,00 €	3 592,80 €
		5 000,00 €	6 000,00 €

Claude VIET et Romain LEURETTE font part des prix pratiqués actuellement pour ce type de prestation et jugent que les montants présentés par le prestataire Breizh Tandem sont dans la fourchette basse des prix habituellement pratiqués.

Après une présentation des différents éléments et avoir échangé sur les montants présentés, le comité syndical, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative sur le budget principal dans les conditions suivantes

AUTORISE le président à signer le devis et le comptable à exécuter la délibération

DONNÉES MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS) > CONSOMMATION FONCIÈRE & TRAJECTOIRE ZAN

Après retraitement de la consommation éoliennes, carrières et infrastructure régionale et nationale, les données du MOS - par EPCI et par communes - ont été stabilisées soit :

SCOT	Surface consommée 2011-2021 (ha) BRUT	consommation éoliennes	consommation carrières	Infrastructure régionale nationale (LGV et routes)	Surface consommée 2011-2021 (ha) NET	Surface prévue 2021-2031 (ha)
SCOT du Pays de Pontivy	585,5	9,1	15,1	70,6	490,7	275,0
Pontivy Communauté	314,6	0,8	7,7	0,0	306,1	171,4
Centre Morbihan Communauté	270,9	8,3	7,4	70,6	184,6	103,4

La délibération n°961-07-23 prise lors du comité syndical du 12 juillet 2023 actait le principe de répartition entre les EPCI pour la surface prévue (2021-2031) dans le cadre du ZAN

Maintenant que les données sont connues, il est proposé de prendre une délibération portant sur :

- la surface prévue pour la période 2021-2031 pour Pontivy Communauté : 171,4 ha
- la surface prévue pour la période 2021-2031 pour Centre Morbihan Communauté : 103,4 ha

Des échanges ont lieu sur l'utilisation des données MOS à l'échelle nationale et sur l'état de la consommation ENAF pour la période d'août 2021 à aujourd'hui. Il est rappelé que ce sont les données CEREMA qui sont utilisées au niveau national et les données MOS au niveau régional et qu'un travail doit être mené prochainement par le pays de Pontivy et les services urbanismes des deux intercommunalités pour élaborer une méthodologie commune pour connaître la consommation ENAF pour la période considérée.

Après une présentation des différents éléments et avoir échangé, le comité syndical, à l'unanimité :

VALIDE les enveloppes foncières ENAF de :

171,4 ha pour Pontivy Communauté

103,4 ha pour Centre Morbihan Communauté

pour la période 2021-2031

REVISION DU SCOT DU PAYS DE PONTIVY

> INFORMATIONS SUR LE CALENDRIER PREVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel pour la révision du document est le suivant :

2023						2024						2025								
JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEV.	MARS
DIAGNOSTIC						PAS						DOO / DAACL						ARRÊT		

Les réunions prévues dans le cadre de la phase de diagnostic et de la phase du projet d'aménagement stratégique (PAS) :

CONTENU	REUNIONS	DATE
PHASE 1 - DIAGNOSTIC / ENJEUX	<i>AOÛT à DECEMBRE 2023</i>	
Réalisation d'un "état des lieux" + Etat initial de l'environnement	Entretiens Elus	12-sept
	Terrain	12-sept
Réalisation d'un "scénario 0" ou "au fil de l'eau", puis de la note d'enjeux demandée par les nouveaux textes base de l'élaboration ultérieure	Ateliers transversaux (3)	07-nov
	COFIL visio	15-nov
	PPA	20-nov
Évolution du diagnostic et des enjeux en fonction des réunions d'élus et finalisation du diagnostic	BUREAU	09-janv
	Comité syndical	09-janv
PHASE 2 - PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE	<i>JANVIER à JUILLET 2024</i>	
Elaboration de scénarios par l'équipe d'études, regard des élus sur ces scénarios et analyses transversales, réflexions sur l'avenir du territoire	Ateliers transversaux (3)	23-janv
	COFIL	20-févr
	Ateliers territoriaux (3)	19-mars
	COTECH	Avril
Éléments de construction d'un " scénario choisi " et déclinaison en axes du PAS	Atelier « ZAN » et Résilience climatique	14-mai
	COFIL	Mai
	BUREAU	
Evaluation environnementale des scénarios et évolution éventuelle du projet en conséquence	PPA	Juin
	Réunion publique	
	BUREAU	
	Comité syndical	

Après une présentation des différents éléments, le comité syndical est informé du calendrier prévisionnel et des différentes étapes de révision du document.

PACTE DE COHERENCE REGIONALE ET TERRITORIAL

> PRESENTATION DU DOCUMENT

Le pacte de cohérence régionale et territoriale (PCRT) est un document stratégique, non financier, réalisé à la demande de la Région Bretagne pour la période 2023-2027. Ce document est considéré comme le « document chapeau » des différentes contractualisations avec la Région Bretagne.

Ce document est un document prospectif qui se donne pour objectif de croiser les enjeux régionaux et territoriaux en identifiant les priorités du territoire (rassemblées sous forme d'axes prioritaires) et les possibles synergies avec la Région Bretagne.

Les axes retenus sont les suivants :

- AXE 1 : Un territoire tourné vers l'économie
- AXE 2 : Un territoire engagé pour une mobilité durable
- AXE 3 : Un territoire acteur des transitions
- AXE 4 : Un territoire conscient des enjeux liés à l'habitat
- AXE 5 : Un territoire au cadre de vie attrayant

[cf. PCRT](#)

Après une présentation des différents éléments et avoir échangé, le comité syndical, à l'unanimité :

VALIDE le contenu du Pacte de cohérence régional et territorial
AUTORISE le président à signer le document

QUESTIONS DIVERSES

Claude VIET souhaite revenir sur les fiches actions du programme LEADER qui ont été présenté au comité syndical du 12 juillet 2023 et au bureau communautaire de Pontivy Communauté le 17 novembre 2023.

> Dotation financière : 875 895 € (dont 665 680 € en opérationnel)

> Communes inéligibles : Locminé - Pontivy - Le Sourn

> Fiches action : 3 FICHES ACTION / OPERATIONNELLES

+ 1 FICHE ACTION – coopération

+ 1 FICHE ACTION – ingénierie

TRANSITIONS : « Vers une appropriation des enjeux de transition »→ **SENSIBILISER / FORMER / MOBILISER LES ACTEURS ET LEUR PERMETTRE D'AGIR**> **OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT**> **AIDES FINANCIÈRES** : ENTRE 8 000 € et 75 000 €> **COFINANCEMENT OBLIGATOIRE** : 20% minimum**FORMATION
SENSIBILISATION**

- > Formation / Webinaire
- > Événements
(ateliers, forum...)
- > Supports de communication

**COOPÉRATION
MISE EN RÉSEAU**

- > Réseaux d'acteurs
(associations, collectifs...)
- > Espaces de ressources
(tiers-lieu, espace culturel...)

**ÉTUDES
DIAGNOSTICS**

- > Diagnostic exposition, prévention et gestion des risques climatiques
- > Etude de faisabilité
Audits énergétiques
Audits environnementaux

MOBILITÉ : « Vers des mobilités durables »→ **FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES / PARTAGÉES / SOLIDAIRES**> **AIDES FINANCIÈRES** : ENTRE 10 000 € et 75 000 €> **COFINANCEMENT OBLIGATOIRE** : 20% minimum**MOBILITÉS DOUCES**

- > **Aménagement** liaisons douces
- > **Equipements** mobiliers sur les cheminements doux
- > Démocratisation du vélo
(événements, ateliers...)

**INTERMODALITÉ DES
MODES DE TRANSPORTS**

- > **Aménagements** vers et autour des axes de communication
- > **Aménagements** des aires de covoiturages / arrêts de bus

**MOBILITÉS SOLIDAIRES
(EXPÉRIMENTATIONS)**

- > Transport collectif adapté
(Entreprises, à la demande...)
- > Transport en auto-partage
(voiture libre-service...)
- > Services / commerces itinérants

RESSOURCES : « Vers un territoire économe en ressource »→ **PRESERVER LES RESSOURCES ET ENCOURAGER LEUR UTILISATION RAISONNÉE**> **AIDES FINANCIÈRES** : ENTRE 10 000 € et 75 000 €> **COFINANCEMENT OBLIGATOIRE** : 20% minimum**RESSOURCE EN EAU
QUALITÉ DES SOLS**

- > Equipements et aménagements préserver la ressource en eau
- > Désimperméabilisations et renaturation des sols

**CONSTRUCTION
RÉHABILITATION**

- > Construction bas carbone
Rénovation énergétique
- > Démarches pilotes
éco construction / rénovation

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- > Aménagements et infrastructures de l'économie circulaire
- > Actions de réemploi et gestion des déchets